

Plan Vélo +

LE NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS

▶▶ OBJECTIF 2025



►► SOMMAIRE

Edito	page 03
Un plan vélo renforcé	page 04
Contexte	page 04
"Ville à vélo"	page 05
Objectifs du Plan Vélo +	page 07
Un programme d'actions priorités	page 08
Pour des itinéraires sécurisés, continus et confortables	page 08
Pour un meilleur accueil du cycliste et de son matériel	page 09
Vers des services +	page 10
Vers une culture vélo étoffée	page 11
Conclusion	page 12
Liste des actions du plan vélo 2021 >> 2025	page 14

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération, notamment sur un territoire concerné par la qualité de l'air. Ces dernières années, les élus de la Communauté urbaine de Dunkerque en ont fait une priorité.

À l'occasion du lancement du bus gratuit, cette ambition s'est concrétisée par un plan de rattrapage voirie ou encore par la mise en place d'un plan d'actions en faveur des modes actifs. Et suite à la concertation liée au PLUiHD*, un plan Vélo 2019-2025 a été élaboré avec un vaste programme d'aménagements et d'actions, et a permis une première transformation de l'agglomération.

La crise sanitaire et la sortie du confinement en mai 2020 ont accéléré le développement de la pratique de la bicyclette et des autres mobilités actives sur les territoires national et communautaire. Localement, les habitants, dans le cadre de la concertation "Vivre ensemble après", ont massivement demandé l'accélération de la mise en œuvre du plan vélo pour faciliter la pratique.

À la demande des élus communautaires, la Maison de l'Environnement de Dunkerque (MDE) s'est vue confier, en juin 2020, l'organisation d'un débat vélo, baptisé "Ville à vélo", première concertation publique 100 % dédiée au vélo sur le territoire communautaire.

Accroître la pratique de la bicyclette, c'est améliorer la santé des pratiquants, réduire les émissions de CO₂, c'est aussi permettre aux habitants de préserver leur pouvoir d'achat (rouler à vélo coûte beaucoup moins cher que l'usage de la voiture) ; c'est la raison pour laquelle, le plan vélo est associé à la démarche Éco-Gagnant, notamment sur le dispositif d'aide à l'achat.

La démarche "Ville à vélo" a permis de déterminer les principaux sujets de préoccupation des habitants : la sécurité des personnes (aménagements dédiés) et du matériel (dispositifs de stationnement) et de prioriser 9 propositions clés.

Les élus communautaires se sont appuyés sur ces conclusions et sur les échanges avec les élus référents vélo de chaque commune pour écrire une nouvelle feuille de route.

L'ambition de ce nouveau plan vélo est d'accélérer le développement de la pratique avec l'ambition de multiplier par deux la part modale du vélo d'ici 2025 (atteindre 6 %). C'est aussi de répondre toujours plus finement aux attentes des habitants pour faciliter leur remise en selle. Un enfant qui apprend à rouler devient un cycliste pour la vie ; c'est aussi pourquoi il est essentiel que de plus en plus de collégiens et lycéens aillent à l'école en vélo. C'est, enfin, la mise en place d'un véritable écosystème favorable permettant l'accroissement de la culture vélo dans l'agglomération.

Ce Plan Vélo + privilégie la durabilité (aménagements, stationnement, achat de vélo, mise en sécurité, etc.) en réorientant le budget qui était consacré pour les vélos en libre-service vers des actions plus pérennes qui touchent davantage d'habitants.

Lors des prochaines années, le Plan Vélo + va permettre à notre agglomération d'aller encore plus loin et encore plus vite dans le partage et la sécurisation de ses espaces publics, de mieux relier les communes et les équipements, de proposer des stationnements plus nombreux et plus sécurisés aux cyclistes et de permettre à chacun de découvrir ou de redécouvrir les joies de la bicyclette. Allez, tous en selle !

* Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

►► UN PLAN VÉLO RENFORCÉ

► CONTEXTE

En France, seuls 5 % des habitants pratiquent le vélo quotidiennement. Cette moyenne nationale masque cependant une forte disparité entre les territoires, avec des communes à moins de 1 % et d'autres à plus de 7 % comme Strasbourg. Lorsque l'on sait qu'en ville, 50 % des déplacements font moins de 2 km, il est envisageable que cette part progresse. Le vélo présente des avantages considérables en termes de qualité de vie, de santé, d'environnement mais également d'emploi, d'économie et de développement local (4,5 milliards d'euros de retombées économiques directes).

Récemment et dans le cadre du plan de relance, l'État a annoncé vouloir soutenir le développement de l'usage du vélo et accroître sa part modale sur tout le territoire. Quelques actions marquantes ont été lancées comme les aides à la réparation. Néanmoins, c'est très largement l'échelle territoriale qui supporte les coûts financiers des infrastructures cyclables et les actions en matière de changement de comportement autour de la mobilité.

La Communauté urbaine de Dunkerque se réjouit de l'engagement de l'État et, de son côté, confirme et accentue ses propres efforts en faveur du vélo.

L'augmentation de l'usage quotidien du vélo est une des réponses à la transition énergétique de notre territoire. Elle contribuera à atteindre les objectifs du Plan Air Climat Éner-

gie Territorial (PACET) 2015 / 2021 en termes de réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Favoriser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement constitue un des axes majeurs des politiques mises en œuvre par les élus de la Communauté urbaine.

Rééquilibrer les modes de transport

Dans le passé, le territoire dunkerquois avait dû faire face à une diminution de la part des déplacements réalisés à vélo : de 5 % au début des années 90, la part modale tombe à 3,5 % au début des années 2000, pour passer sous la barre des 3 % en 2015. Et ce alors même que le linéaire d'aménagements cyclables ne fait que croître.

Depuis 2015, les points de comptage vélo ont permis de constater une ré-augmentation du trafic ; elle sera mesurée plus globalement lors de la prochaine enquête déplacements.

Par ailleurs, lors de la concertation menée à l'occasion de la mise en place du PLUiHD, de nombreux habitants sont venus témoigner de leur volonté de développer la pratique du vélo sur le territoire. Cette évolution des mentalités et comportements a été accompagnée par la mise en place d'un plan vélo s'appuyant sur différents leviers : circulation, stationnement, sécurité, information, éducation.



"Vivre ensemble après"

À l'occasion de la sortie du confinement, les élus de la Communauté urbaine de Dunkerque ont lancé la plateforme "vivre-ensemble-apres" pour demander aux habitants leurs souhaits, attentes, idées, etc.

Sur ce site internet, les rubriques "Se déplacer" et "S'oxygéner" ont cumulé la moitié des pages lues (environ 5 000 chacune) et sur les 2 800 contributions, 450 concernaient les déplacements et notamment le vélo.

La demande était claire : favoriser la pratique ; accélérer la mise en œuvre du plan vélo.

Afin de déterminer les freins à la pratique et les leviers qui permettraient aux non-cyclistes de se mettre en selle, les élus communautaires ont confié à la MDE le pilotage d'une vaste consultation citoyenne sur la pratique du vélo dans l'agglomération.

► "VILLE À VÉLO"

Première concertation publique 100 % dédiée au vélo sur le territoire communautaire, Ville à vélo, c'est 4 mois de concertation dans toute l'agglomération.

Grâce à des évènements dans toute l'agglomération, à des focus groupes avec des panels d'habitants, à un questionnaire (+ de 1 500 réponses) et de nombreux entretiens avec les habitants, le débat a fortement mobilisé les habitants de l'agglomération. Il faut aussi souligner l'implication de nombreux acteurs : associations liées au vélo, villes du territoire, maisons de quartier, etc.

Cela a permis à l'ensemble des publics de s'exprimer (quelle que soit leur relation actuelle au vélo) : 25 % des répondants étaient ainsi des utilisateurs quotidiens de la bicyclette, 10 % des non-cyclistes, 54 % étaient des usagers de la voiture comme mode de déplacement principal.

Cette consultation a permis de dégager 5 axes de travail :

- Des itinéraires continus, sécurisés et confortables ;
- L'accueil des cyclistes – le stationnement sécurisé ;
- La culture vélo à insuffler sur le territoire ;
- Les services en faveur de la pratique ;
- La sensibilisation/communication.

Ville à vélo a aussi permis de dégager des avis et demandes fortes et clairement exprimés. D'une manière générale, les participants constatent une belle évolution quant à la place du vélo sur le territoire, souhaitent que la dynamique se poursuive et estiment qu'il reste des actions à mener.

Ainsi, pour 59 % des répondants (73 % en y agrégeant l'entretien), des aménagements cyclables fluides et continus constituent la principale action à mettre en œuvre pour favoriser la pratique du vélo.

Le stationnement est aussi une véritable préoccupation, chez soi, sur le lieu de travail, de loisirs, etc., avec, pour préoccupation première, la crainte du vol.

À partir des réponses reçues, des idées et propositions recueillies, la MDE a sélectionné les pistes d'actions prioritaires sur la base de 4 critères :

- La force de la demande des habitants (nombre d'occurrences) ;
- La durabilité de la solution ;
- Le rapport coût bénéfice de la solution ;
- La faisabilité de la solution.

Les pistes d'actions prioritaires :

- Assurer des itinéraires continus et sécurisés ;
- Traiter les points noirs et améliorer l'entretien ;
- Mettre en place des boxes à vélo : des stationnements sécurisés de longue durée et de proximité ;
- Développer le nombre et la sécurisation des stationnements en général ;
- Prolonger d'une année la prime à l'achat ;
- Proposer un service de location de courte durée : le test de vélos à valeur ajoutée ;
- Développer la "culture vélo" ;
- Créer des maisons du vélo à proximité des habitants ;
- Poursuivre la participation des habitants.

Ces propositions ainsi que l'ensemble de la concertation ont été analysés par les élus et services de la Communauté urbaine puis discutés avec les représentants des communes. Cela a permis de déterminer, par rapport au plan vélo mis en place en 2019, les actions à conserver, à renforcer, à interrompre mais aussi les nouveaux dispositifs à mettre en œuvre. C'est l'objet du Plan Vélo +.



22 juin
Réception
de la lettre de cadrage

23 août
Un tour avant le tour

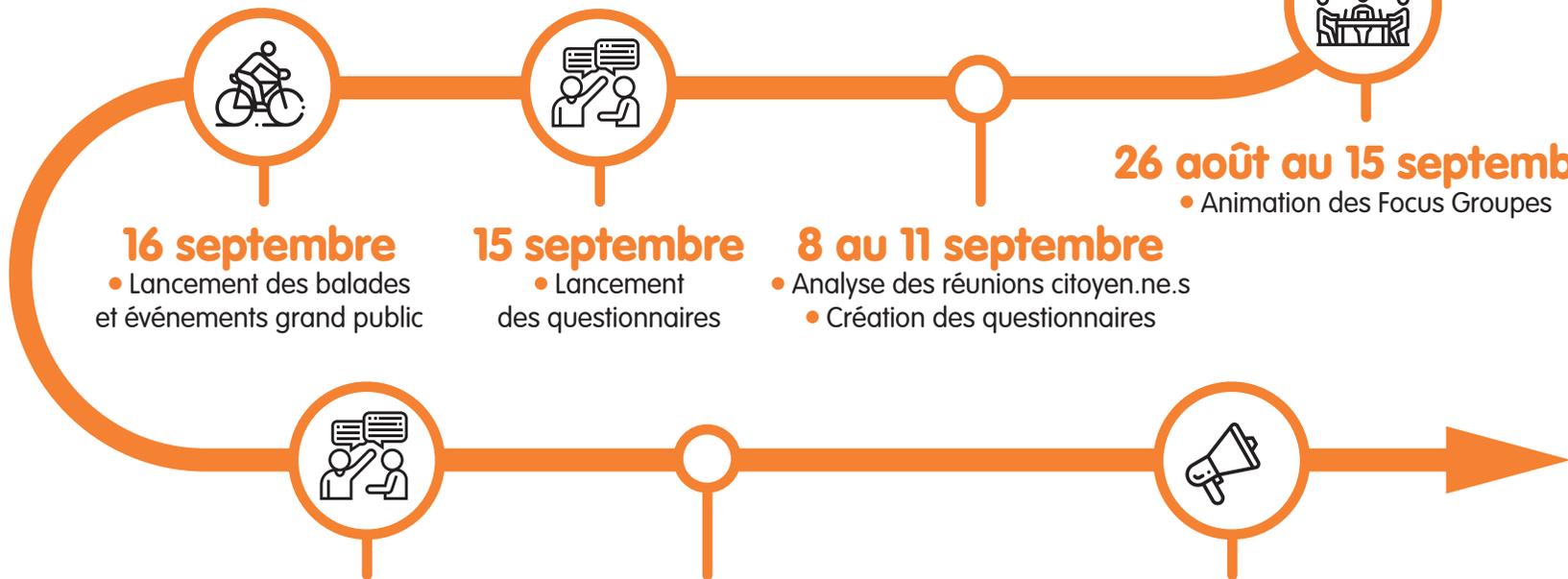
- Lancement de la plateforme numérique
- Lancement grand public de la démarche

Quelques semaines avant le début de la démarche, "Un tour avant le tour" a été l'occasion d'annoncer au grand public le lancement de la démarche Ville à Vélo et d'expliquer les enjeux de la concertation.



6 juillet au 26 août

- Rencontres et développement des partenariats
- Préparation des Focus Groups



16 septembre

- Lancement des balades et événements grand public

15 septembre

- Lancement des questionnaires

8 au 11 septembre

- Analyse des réunions citoyen.ne.s
- Création des questionnaires

26 août au 15 septembre

- Animation des Focus Groups

12 octobre

- Fin de la concertation grand public

13 octobre

- Analyse et écriture du rapport

4 novembre

- Rendu du rapport

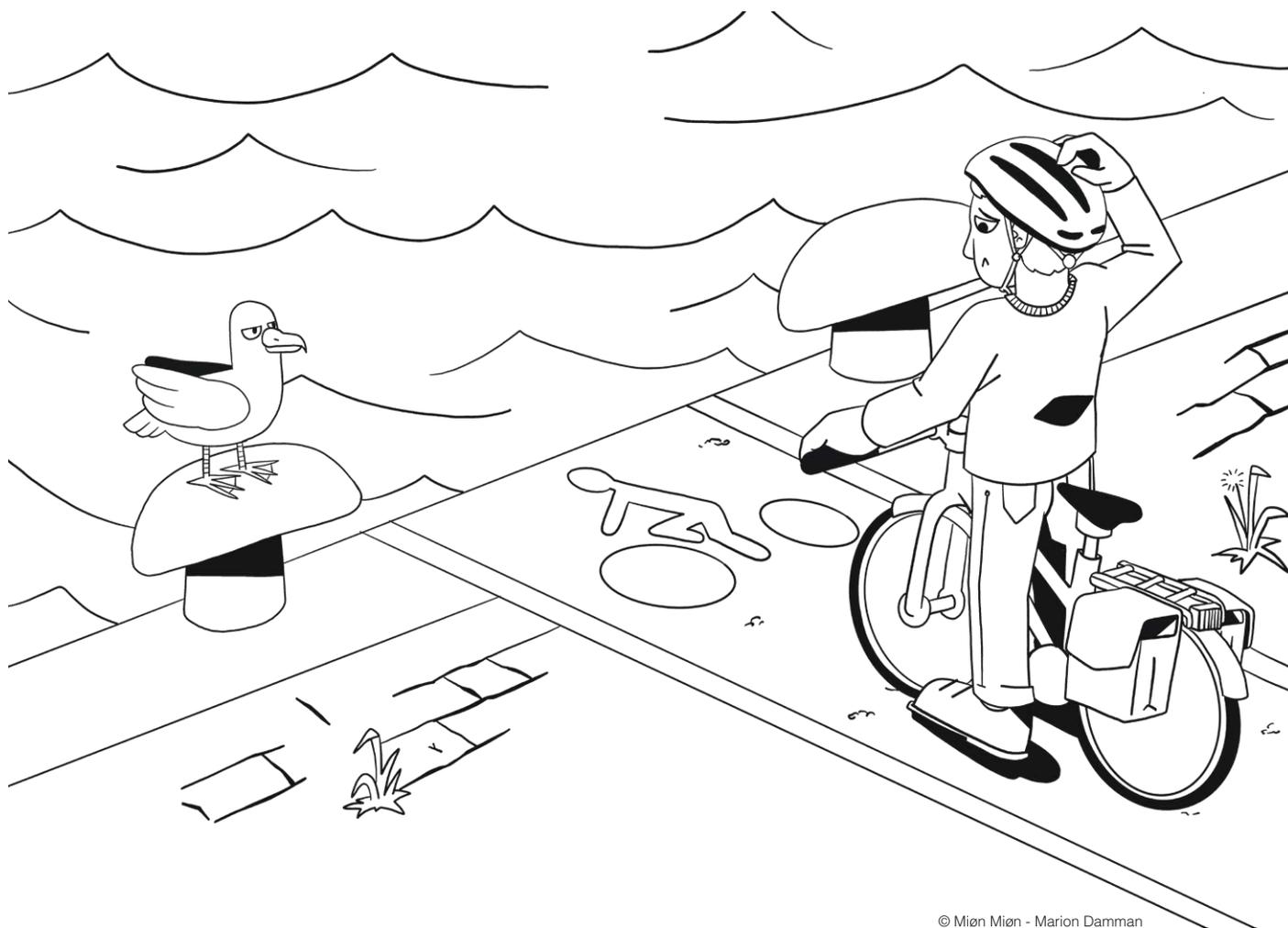


► OBJECTIFS DU PLAN VÉLO +

L'ambition est claire : doubler la part modale du vélo dans l'agglomération (passer à 6 % des déplacements) en cinq ans.

Pour cela, il s'agit de répondre aux attentes et demandes des habitants, notamment en privilégiant les aménagements, la sécurité, les solutions adaptées de stationnement. L'idée, c'est aussi de rapprocher, de relier les habitants et les communes. Il s'agit de concevoir et d'aménager des liaisons agréables et fluides entre les grands équipements, entre les communes, pour accéder au cœur d'agglomération...

Et, bien évidemment, dans le cadre d'Éco-Gagnant, le vaste programme d'actions mis en œuvre par la Communauté urbaine pour faire gagner tout à la fois l'environnement et ses habitants, le vélo a toute sa place. Le vélo, c'est moins d'émission de CO₂, c'est moins de dépenses pour les habitants car son usage, en plus d'être favorable pour la santé, coûte bien moins cher que la voiture.



►► UN PROGRAMME D' ACTIONS PRIORISÉES

► POUR DES ITINÉRAIRES SÉCURISÉS, CONTINUS ET CONFORTABLES

Il s'agit, loin devant les autres besoins, de la 1^{ère} demande des habitants et des élus du territoire.

Mieux mailler le territoire

Avec 40 km d'aménagements supplémentaires, le réseau cyclable a été fortement enrichi ces 5 dernières années. L'effort a porté sur les secteurs les plus denses qui présentaient davantage de potentiel de développement du vélo ainsi que sur la réalisation d'une dorsale est/ouest concrétisée au travers de la Vélomaritime.

Aujourd'hui, la création de nouvelles liaisons doit permettre de raccrocher les communes les plus périphériques situées au sud du territoire tout en intégrant des "destinations cyclables" vers des lieux culturels et touristiques. Cela encouragera les habitants, collégiens, lycéens, adultes, à se rendre à l'école, au travail ou à faire ses courses à vélo.

À cet effet, dans le prolongement du programme "Vélo-routes", un programme spécifique "sécurité et continuité vélo" prévoit plusieurs liaisons clés notamment :

- Liaison Spycker/Armbouts-Cappel Village et le lac à Dunkerque, en se raccrochant au barreau de Cappel
- Liaison Craywick à Loon-Plage
- Liaison Ghyvelde à Bray-Dunes
- Liaison Tétéghem à Dunkerque Rosendaël sur la route du Chapeau Rouge

- Liaison sur la rue Godefroy d'Estrades à Dunkerque
- Des passerelles dans le secteur de la gare de Gravelines

Identifier, sécuriser et entretenir les aménagements existants

Si le curseur en matière d'investissement est clairement mis en faveur de la réalisation de nouvelles liaisons, l'amélioration des aménagements existants se révèle être également une demande forte des habitants.

Aussi, comme sur la voie verte longeant le boulevard Simone Veil, les aménagements dédiés bénéficieront d'un jalonnement permettant au cycliste d'identifier facilement son parcours et de repérer les meilleurs itinéraires.

Un budget est alloué pour améliorer la continuité entre les aménagements et une attention particulière sera portée sur les intersections, soit en rendant le vélo prioritaire, soit en améliorant la visibilité de ces traversées de manière à rendre les parcours vélos plus fluides et plus confortables. Enfin, l'entretien sera mieux suivi au quotidien que ce soit en termes de marquage, de balayage ou d'entretien des espaces verts bordant les aménagements.

Poursuite du programme d'actions 2019-2025

- Développer les zones 30 / zones apaisées et les double-sens cyclables au sein des quartiers ;

- Poursuivre la mise en place des sas vélos et cédez-le-passage cyclistes aux feux tricolores ;
- Créer des REX (retours d'expérience) dédiés au vélo suite à la réalisation des aménagements.



► POUR UN MEILLEUR ACCUEIL DU CYCLISTE ET DE SON MATÉRIEL

L'un des enjeux prioritaires pour les cyclistes est la sécurisation de leur vélo. Or, les besoins en matière de stationnement sont très divers : des arceaux suffisent pour faire ses courses tandis qu'au domicile, au travail, à l'école ou sur un pôle d'échange (comme une gare), un lieu sécurisé s'avère indispensable.

Des arceaux en plus grand nombre et plus visibles

Les villes ont largement développé l'offre ces dernières années. Cependant, toutes n'ont pas les mêmes facilités. Aussi, il sera proposé aux communes de mutualiser la mise en place du stationnement en libre accès sur l'espace public, permettant ainsi de mieux articuler les différentes solutions de stationnement vélo.

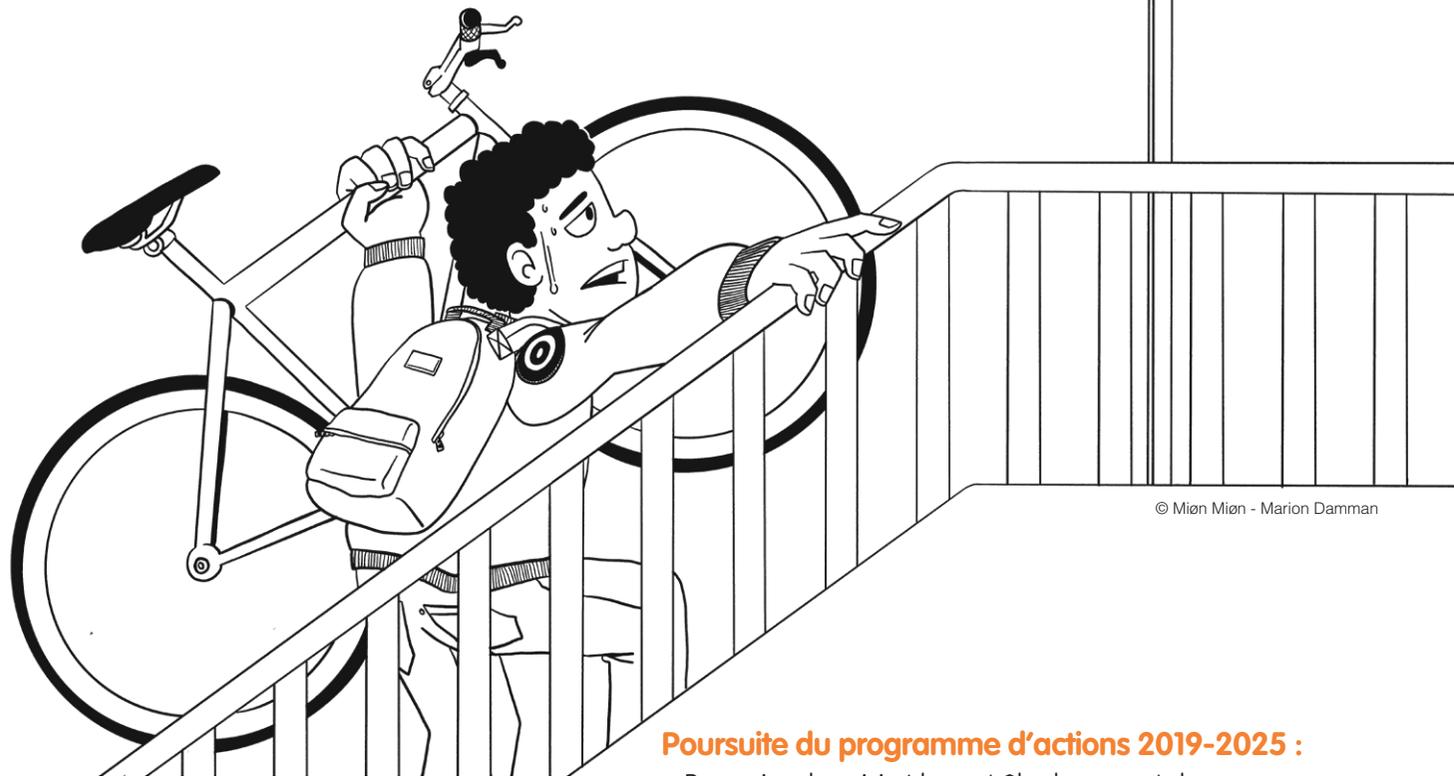
Certains lieux et équipements restent méconnus. Un effort sera fait pour mieux identifier ces dispositifs en les rendant plus visibles dans l'espace public. L'ensemble de l'offre ayant été recensé et qualifié, différents outils permettront de diffuser l'information (cartes sur certains secteurs, application mobile).

Une offre sécurisée diversifiée

Les parks à vélos proposés aux pôles d'échange depuis 2018 ont apporté une première solution aux personnes prenant le train ou le bus. Le débat a mis en exergue un réel besoin pour stationner son vélo au domicile.

Pour cela, la Communauté urbaine prévoit d'expérimenter une nouvelle solution de proximité de dimension adap-

tée : les "boxes à vélo". Une 1^{ère} phase proposera ainsi 100 places à l'automne 2021. Ces boxes seront proposées en location annuelle payante à raison d'une place par foyer. Les modalités de déploiement seront précisées au cours du 1^{er} semestre 2021.



© Mïøn Mïøn - Marion Damman

Poursuite du programme d'actions 2019-2025 :

- Poursuivre le suivi et le contrôle du respect des normes vélos des habitations collectives neuves ;
- Renforcer la réglementation locale dans le futur PLUiHD ;
- Conseiller les porteurs de projet ;
- Accompagner le développement de manifestations proposant du stationnement vélo (label "j'y vais à vélo") ;
- Inciter à l'amélioration des dispositifs au sein des établissements scolaires et entreprises (recensement / conseil) ;
- Identifier les hébergements permettant l'accueil des vélos et conseiller les professionnels du tourisme.

► VERS DES SERVICES +

Pour accroître la pratique de la bicyclette, il faut aussi proposer des services pour acquérir / entretenir son vélo et partager les informations et les bons plans.

Prolonger l'aide à l'achat de vélo

L'aide à l'achat de vélo mise en place à la sortie du 1^{er} confinement le 11 mai dernier, a connu un véritable succès : plus de 4 600 demandes déposées en 2020 soit 400 000 euros d'aides aux habitants et environ 1,7 million d'euros de retombées économiques directes sur le territoire. C'est un réel coup de pouce lorsque l'on sait que 7 demandeurs sur 10 déclarent qu'ils n'auraient pas effectué cet achat sans cette aide.

Dans le cadre du programme Éco-Gagnant, l'aide à l'achat est prolongée selon les mêmes modalités jusqu'au 31 décembre 2022. Ainsi, l'offre combinée "aide à l'achat + boxes vélo" représente une réelle alternative et opportunité pour que les habitants puissent s'équiper et assurer la sécurité de leur matériel.

Étudier une offre de mise à disposition de vélos auprès des habitants et des partenaires

En accompagnement de l'aide à l'achat de vélo, l'une des propositions issues du débat "Ville à vélo" était la possibilité de tester des vélos atypiques et plus onéreux comme le vélo cargo. Était également envisagée la mise à disposition D'UNE FLOTTE de vélos au sein des maisons de quartier, centres sociaux et établissements scolaires, voire même des offices de tourisme.



Afin de mieux identifier les besoins et de définir les rôles et limites de chaque entité, une étude d'opportunité et de faisabilité sera lancée dès 2021 en lien avec les opérateurs du territoire (délégataire de mobilité, associations, vélocistes, offices de tourisme, etc.).

Favoriser la réparation et la récupération des vélos

Des ateliers de réparation participatifs sont déjà proposés par l'association Droit au Vélo (au sein du parc de la Villa Ziegler occupée par la MDE) afin que l'utilisateur puisse être accompagné dans l'entretien et les petites réparations de son vélo. En cohérence avec le programme de réduction

des déchets à la source et les "repair cafés", et en lien avec les partenaires du territoire, la récupération et la réparation des vélos seront développées. En complément, des bourses aux vélos ou pièces de rechange pourraient être proposées à des publics en difficulté.

Poursuite du programme d'actions 2019-2025 :

- Poursuivre le marquage vélo contre le vol ;
- Développer une application vélo (calculateur d'itinéraires, location du stationnement, etc.) ;
- Mettre en place des services en lien avec les grands itinéraires touristiques (station de lavage, gonflage, bornes de recharge électrique, etc.).

► VERS UNE CULTURE VÉLO ÉTOFFÉE

Le développement d'une culture vélo est également apparu comme un complément indispensable pour renforcer la pratique du vélo et améliorer le mieux vivre ensemble. La Communauté urbaine propose de développer la formation / sensibilisation des personnes désirant se déplacer davantage à vélo et de fédérer et coordonner les initiatives en la matière.

Améliorer le "savoir rouler" à vélo

Plusieurs centaines de personnes ayant bénéficié de l'aide à l'achat d'un vélo se sont dites intéressées par un stage permettant aux cyclistes moins expérimentés d'être plus à l'aise, et d'oser se lancer sur les routes en ayant les bons réflexes. Déjà proposés ponctuellement, davantage de stages alliant théorie et pratique seront organisés en s'appuyant sur le savoir-faire des associations et en coordination avec les acteurs de proximité (maisons de quartier, bailleurs sociaux). En fonction des besoins, des stages spécifiques seront également proposés aux personnes ne sachant pas faire de vélo.

Favoriser l'usage du vélo pour aller à l'école

En lien avec les établissements scolaires et l'éducation nationale, les actions d'information et de sensibilisation vers les collégiens / lycéens seront renforcées afin de les inciter à opter pour le vélo : où et comment bien stationner mon vélo ? quel meilleur itinéraire choisir ? quels équipements pour rouler en sécurité ? Autant de questions et de réponses qui permettront de rassurer les enfants et leurs

parents. En parallèle pour préparer l'entrée au collège, une expérimentation autour du programme "Savoir rouler" sera menée au sein de 2 classes de CM2 durant l'année scolaire 2021/2022.

Lancer les maisons du vélo itinérantes

La Communauté urbaine se propose de fédérer et coordonner les initiatives en vue de mettre en place, avec l'appui des communes, des maisons du vélo itinérantes qui réuniront les associations et forces vives du territoire. L'objectif sera d'aller à la rencontre des habitants et de leur proposer tous les services existants : marquages des vélos, ateliers de réparation, stages de remise en selle, balades découvertes, défis à vélos, etc.

Construire ensemble

Les villes ayant un rôle important à jouer pour favoriser la pratique du vélo, un comité des élus référents vélo des communes a été constitué fin 2020 avec l'objectif de participer à la mise en œuvre et au suivi du plan vélo. Plus globalement, un bilan et les perspectives seront présentés et proposés aux élus et partenaires du territoire chaque année.

Poursuite du programme d'actions 2019-2025

- Mieux communiquer sur les actions menées et dispositifs réglementaires (sas vélo, double-sens, etc.) auprès de tous les usagers ;
- Mettre en place régulièrement une campagne de com-

munication ludique et attractive et organiser des événements autour du vélo ;

- Développer un réseau de commerçants partenaires "relais vélo" ;
- Informer et accompagner les entreprises et les établissements scolaires dans la mise en place de leur plan de mobilité.



►► CONCLUSION

Ce Plan Vélo + accentue encore les efforts de la Communauté urbaine de Dunkerque pour développer la pratique du vélo sur son territoire.

Il s'appuie sur la première concertation 100 % consacrée à la bicyclette auprès des habitants du territoire mais aussi sur des échanges avec les associations et professionnels du vélo et sur un travail collectif avec les communes.

Mode de déplacement sain, écologique et bon marché, le vélo possède de nombreux atouts et s'articule parfaitement avec les transports en commun. L'ambition affichée est donc d'augmenter sa part modale jusqu'à 6 % en 5 ans.

Cet objectif suppose l'implication de tous, le développement d'une culture vélo à l'échelle du territoire et la mise en œuvre d'actions fortes et pérennes facilitant et encourageant l'usage du vélo.

Cela passe aussi par un meilleur partage des espaces publics et par une meilleure cohabitation des modes de transports.

La Communauté urbaine de Dunkerque porte l'ambition, en élaborant ce plan renforcé, de créer une dynamique, des synergies sur son territoire. À chacun de le faire vivre... À chacun de prendre et reprendre son vélo.





▶▶ LISTE DES ACTIONS DU PLAN VELO | 2019 ▶▶ 2025

	indicateur de moyens	indicateur d'objectifs
1 - Pour des itinéraires sécurisés, continus et confortables		
1.1 Mieux mailler le territoire	Budget alloué et programme	Nb aménagements et km réalisés - budget dépensé
1.2 Jalonner les itinéraires dédiés	Budget alloué	km jalonnés - nb panneaux
1.3 Améliorer la continuité entre les aménagements	Budget alloué et programme	Nb aménagements et km réalisés - budget dépensé
1.4 Mieux traiter les traversées (soit en rendant le vélo prioritaire soit en améliorant la visibilité)	/	Budget dépensé - nb de traversées modifiées
1.5 Assurer un meilleur entretien au quotidien	Programme d'entretien - km itinéraires prioritaires	Bilan des relevés qualité
1.6 Développer les zones apaisées et les doubles-sens cyclables au sein des quartiers	Nb zones 30 étudiées	Km zones 30 - km double-sens cyclables
1.7 Poursuivre la mise en place sas-vélos et cédez-le-passage cyclistes aux feux tricolores	/	Nb panneaux mis en place / nb potentiel - nb sas créés
1.8 Créer des Rex (retour d'expérience) dédiés au vélo suite à la réalisation des aménagements	Nb de REX /an	/
2 - Pour un meilleur accueil du cycliste et de son matériel		
2.1 Sécuriser et diversifier l'offre de stationnement (parks et boxes à vélos)	Budget affecté + programme	Budget dépensé - nb parks et boxes - suivi de la fréquentation
2.2 Améliorer le nombre, la visibilité et la qualité des dispositifs de stationnement en accès libre (type arceaux)	Budget affecté	Nb d'améliorations apportées - évolution de l'offre (qualité / quantité)
2.3 Poursuivre le suivi et le contrôle du respect des normes vélos des habitations collectives neuves	Nb de permis analysés / constructions visitées / nb constructions aux normes	/
2.4 Renforcer la réglementation locale dans le futur plan local d'urbanisme habitat déplacement	/	Normes retenues
2.5 Accompagner le développement de manifestations proposant du stationnement vélo	Nb événements "j'y vais à vélo"	Nb de vélos accueillis
2.6 Inciter à l'amélioration des dispositifs au sein des établissements scolaires et entreprises (recensement)	Nb et % établissements contactés	Nb et % établissements équipés - évolution annuelle
2.7 Identifier les hébergements permettant l'accueil des vélos et conseiller les professionnels du tourisme	Nb établissements contactés	Nb établissements équipés - évolution annuelle

	indicateur de moyens	indicateur d'objectifs
3 - Vers des services +		
3.1 Prolonger l'aide à l'achat de vélo	Budget alloué	Nb de dossiers déposés - bilan annuel
3.2 Etudier une offre de mise à disposition de vélos auprès des habitants et des partenaires	Nb de réunions organisées	Résultats de l'étude
3.3 Favoriser la réparation et la récupération des vélos	Nb d'ateliers de réparation - nb de communes concernées	Nb vélos récupérés/ réparés
3.4 Poursuivre la prise en charge du marquage vélo contre le vol	Budget alloué	Nb de vélos marqués et d'événements
3.5 Développer une application vélo (calculateur avec cyclabilité automatique location des arceaux, abris, ...)	Budget alloué	Nb téléchargements
3.6 Mettre en place des services en lien avec les grands itinéraires touristiques (station de lavage, gonflage, bornes de recharge électrique...)	Budget alloué	Nb lieux équipés
4 - Vers une culture vélo étoffée		
4.1 Améliorer le « savoir rouler » auprès du grand public	Nb de stages proposés	Nb de stages réalisés - nb de personnes touchées
4.2 Favoriser l'usage du vélo pour aller à l'école	Nb d'établissements partenaires - Nb de classes et nb d'enfants concernés	Bilan qualitatif
4.3 Lancer les maisons du vélo itinérantes	Nb d'événements organisés - nb de communes touchées	Nb d'habitants touchés
4.4 Mieux communiquer sur les actions menées et dispositifs réglementaires (sas-vélo, double-sens etc.) auprès de tous les usagers	Nb de communication réalisée et canaux utilisés	Nb d'exemplaires diffusés
4.5 Mettre en place régulièrement une campagne de communication ludique et attractive et organiser des événements autour du vélo	Budget alloué	Nb de campagne de communication - nb d'événements organisés et relayés
4.6 Développer un réseau de commerçants partenaires "relais vélo"	/	Nb commerçants partenaires et kits mis à disposition
4.7 Informer et accompagner les entreprises et les établissements scolaire dans la mise en place de leur plan de mobilité	/	Nb entreprises et écoles invitées / présentes / accompagnées+ nb réunions par an
4.8 Construire ensemble	/	Bilan annuel - nb de réunions de suivi et d'échanges

- > Armbouts-Cappel
- > Bourbourg
- > Bray-Dunes
- > Cappelle-la-Grande
- > Coudekerque-Branche
- > Craywick
- > Dunkerque
- > Fort-Mardyck
- > Ghyvelde
- > Grand-Fort-Philippe
- > Grande-Synthe
- > Gravelines
- > Leffrinckoucke
- > Loon-Plage
- > Mardyck
- > Saint-Georges-sur-l'Aa
- > Saint Pol sur Mer
- > Spycker
- > Tétéghem - Coudekerque-Village
- > Zuydcoote

Communauté urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1
03 28 62 70 00

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr